



Centre d'Initiative et de Recherche sur la Famille
87 avenue de la libération- 54520 LAXOU
03 83 97 20 03
cirfanancy@yahoo.fr
www.cirfamille.com

N°SIRET: 419 636 907 00034
Code APE: 853 K
Enregistré sous le numéro 44540445454
auprès du Préfet de la Région Lorraine

Conditions générales de Vente

Désignation

CIRFA est un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 87 avenue de la libération- 54520 LAXOU. Le CIRFA met en place et dispense des formations, sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par CIRFA pour le compte de son client. Toute commande de formation auprès de la société implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Pour chaque formation, CIRFA s'engage à fournir un devis au client. Ce dernier est tenu de nous retourner un exemplaire renseigné, daté, signé et tamponné, avec la mention « Bon pour accord ». À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation peut lui être fournie.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros TTC. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à la réception de facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un Opérateur de Compétences (OPCO), il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où CIRFA ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1^{er} jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

Il est possible d'annuler une séance de formation, à condition de le faire au moins 14 jours avant le jour et l'heure prévus (article L221-18 du Code de la consommation). Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse suivante : cirfanancy@yahoo.fr

Toute annulation en dehors de ce délai, sauf cas de force majeure et sur justificatif, entraînera la facturation de la totalité de la prestation.

En cas de non-présentation du client, la totalité des frais de la formation seront facturés.

Le client peut demander à reporter sa participation à une formation, à condition d'adresser une demande écrite à l'organisme de formation dans un délai de 10 jours avant la date de la formation.

En cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou d'un cas de force majeure, CIRFA ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par courriel.

Programme des formations

Les programmes de formations ne peuvent pas être modifiés par l'intervenant.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à CIRFA sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre CIRFA et son client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de NANCY.